

LE MOT DU PRÉFET

La diffusion du virus continue son expansion avec désormais un taux d'incidence de 1 551 pour 100 000 habitants et un taux de positivité de 15,7 %, niveaux jamais atteints jusqu'ici dans le Var, entraînant dans son sillage un long cortège de patients hospitalisés, en médecine conventionnelle comme en réanimation... Un cortège aussi de morts dont le nombre toujours croissant nous renvoie aux pics de la deuxième et de la troisième vague.

Cette situation est d'autant moins tolérable qu'elle pourrait être en grande partie évitée puisque plus de 90 % des personnes hospitalisées, en réanimation ou décédées n'étaient pas vaccinées ou de façon incomplète.

Elle est d'autant moins supportable que pour accueillir ces patients « évitables », il faut déprogrammer des interventions chirurgicales qui en étant repoussées obèrent les chances de réussite et de survie de patients pourtant vaccinés.

C'est pourquoi, en complément du strict respect des mesures de freinage, notamment le port du masque, de l'aération des pièces et de l'incitation à se faire dépister au moindre symptôme ou lorsque l'on est cas contact, la vaccination doit être encouragée et amplifiée.

Je veux saluer ici toutes celles et ceux (armée, protection civile, sapeurs-pompiers, personnels de santé...) qui vont permettre l'ouverture, 7 jours/7 à partir de lundi d'un nouveau centre de vaccination à l'Escale Amiral Ronarc'h à Toulon, avec une capacité de 1000 injections par jour. De nouveaux créneaux seront ainsi ouverts. La vaccination reste le plus sûr moyen de se protéger individuellement et collectivement.

Evence Richard

Point épidémiologique

INDICATEURS DE SUIVI ÉPIDÉMIOLOGIQUE POUR LE VAR AU 4 JANVIER 2022



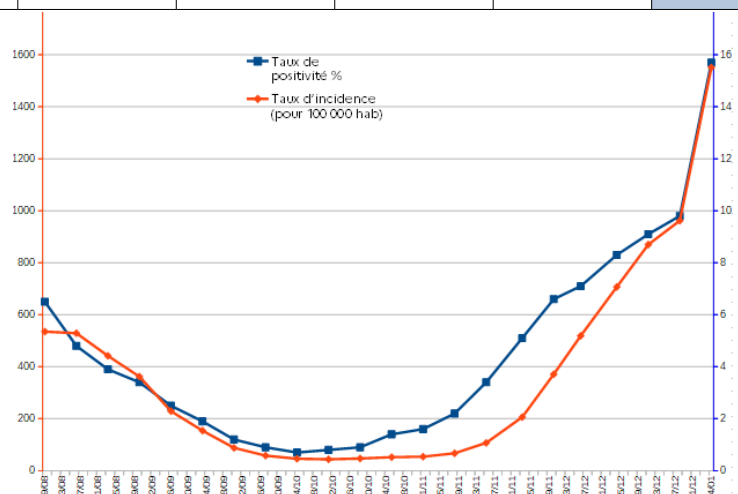
	S46 15/11 21/11	S47 22/11 28/11	S48 29/11 05/12	S49 06/12 12/12	S50 13/12 19/12	S51 20/12 26/12	S52 27/12 02/01
Nombre de tests réalisés	43354	60219	79470	92120	102871	106386	105810
Nombre de tests positifs	2212	3994	5681	7708	9488	10524	16656
Taux de positivité	5,10 %	6,60 %	7,10 %	8,40 %	9,20 %	9,90 %	15,70 %
Taux d'incidence (pour 100 000 hab)	206	372	529	718	884	980	1551

INDICATEURS SANITAIRES

- Nb de décès en établissement de santé : **1811**

- File active des patients hospitalisés en unité conventionnelle : **298**

- File active des patients hospitalisés en réanimation : **77**



PORT DU MASQUE DANS LE VAR



➔ Le port du masque est obligatoire dans tous les lieux publics (voie et espace publics) des 153 communes du Var et concerne toutes les personnes de 11 ans et plus, au minimum jusqu'au **vendredi 21 janvier 2022 inclus**.

Il est aussi obligatoire sur les parkings, les accès et les circulations piétonnes à ciel ouvert de l'ensemble des centres commerciaux et des zones commerciales dans le Var.

L'arrêté préfectoral est disponible en cliquant [Arrêté](#)

Le port du masque en intérieur reste obligatoire dans les lieux clos tels que les locaux professionnels, les commerces, les transports et dans tout lieu de rassemblement, y compris les établissements soumis au passe sanitaire.



MESURES NATIONALES - PORT DU MASQUE À PARTIR DE 6 ANS



➔ **Port du masque à partir de 6 ans** dans les transports collectifs : bateau, avion, train, ainsi que dans les zones d'embarquement, quais et aéroports.

➔ **Dans les établissements recevant du public :**

- établissements sportifs couverts (salles de sport, gymnase...) sauf lors de la pratique sportive
- établissements de plein air (stades, arènes, hippodromes...) sauf lors de la pratique sportive
- salles à usage multiple, théâtres, cinémas...
- barnums et chapiteaux
- musées
- commerces et centres commerciaux
- salons, foires
- lieux de culte
- restaurants, débits de boissons, hôtels... lors des déplacements
- marchés couverts



SE FAIRE VACCINER



➔ **Les centres de vaccination ouverts ce week-end**

Commune	Adresse	Centres de vaccination ouverts Week-end des 8 et 9 janvier 2022	
		08/01/22	09/01/22
TOULON	Salle Franck Arnal Rue Vincent Scotto	9h-12h	9h-12h pour les 5-11 ans
LA SEYNE-SUR-MER	E SAJ Avenue Yitzhak Rabin	9h-17h	Fermé
BRIGNOLES	Salle polyvalente Complexe sportif JJ Marcel Site du Vabre	9h-19h	9h-13h
DRAGUIGNAN	Complexe Saint-Exupéry Place de la Paix	9h-13h	Fermé
FREJUS	Base Nature Espace Caquot 1196 Boulevard de la Mer	9h-17h	9h-13h
GRIMAUD	Parking complexe sportif des Blaquières - Sous-Chapiteau RD 61 Route des Blaquières	8h30- 17h30	Fermé
SANARY (centre éphémère)	Salle polyvalente de la Guicharde 299 avenue du stade	9h-17h	Fermé
SIX-FOURS-LES-PLAGES (centre éphémère)	Hall des sports du Verger 45 rue du stade	9h-17h	Fermé

➔ **La vaccination des 5-11 ans est possible depuis le 22 décembre dernier.** Dans le Var, des créneaux spécifiques, dans certains centres permanents (en ci-dessous), sont ouverts depuis le 5 janvier. **L'accord des deux parents est désormais demandé pour la vaccination des 5-11 ans.** Si un seul parent est présent lors de la vaccination, il doit être muni d'une attestation sur l'honneur du deuxième parent qui confirme également son accord.

➔ 13 centres de vaccination permanents

Commune	Adresse	Jours et horaires d'ouverture du 10 au 16 janvier								
		Lun 10	Mar 11	Mer 12		Jeu 13	Ven 14	Sam 15		Dim 16
TOULON	Salle Franck Arnal Rue Vincent Scotto	9h-17h	9h-17h	9h-17h	14h-16h30	9h-17h	9h-17h	9h-12h	9h-11h30	
TOULON	Escale Amiral Ronarc'h	13h-17h	9h-17h	9h-17h		9h-17h	9h-17h	10h-18h		10h-18h
LA SEYNE-SUR-MER	ESAJ Avenue Yitzhak Rabin	9h-17h	9h-17h	9h-17h		9h-17h	9h-17h	9h-17h		
HYERES-LES-PALMIERS	Espace de la Villette (à côté de l'Espace 3000)	8h30-14h	8h30-14h	8h30-14h	14h30-17h	8h30-14h				
LA LONDE-LES-MAURES	Salle du « Chêne et l'Olivier2 » Boulevard Azan	8h-17h		8h-17h	17h30-19h		8h-17h			
SAINT-MAXIMIN LA SAINTE-BAUME	Salle des fêtes Place de Lattre de Tassigny	9h-17h		9h-17h			9h-17h			
BRIGNOLES	Salle polyvalente Complexe sportif JJ Marcel Site du Vabre	14h-19h	9h-14h	14h-19h	9h-12h	9h-14h	14h-19h	9h-14h		
AUPS	Foyer des Jeunes Romano Place Frédéric Mistral					10h-17h				
DRAGUIGNAN	Complexe Saint-Exupéry Place de la Paix	9h-17h	9h-17h	11h-19h	11h-15h	9h-17h		9h-12h30		
FAYENCE	Gymnase Camille Courtois 38 avenue Robert Fabre	9h-17h	9h-17h	9h-17h		9h-17h				
FREJUS	Base Nature Espace Caquot 1196 Boulevard de la Mer	9h-17h	9h-17h	9h-17h		9h-17h	9h-17h	9h-17h	9h-13h	9h-11h
GRIMAUD	Parking complexe sportif des Blaquières -Sous-Chapiteau RD 61 Route des Blaquières	8h30-12h30	15h-17h	8h30-12h30	8h30-17h30	8h30-12h30	8h30-12h30	8h30-17h30		
LE LUC	Piscine Municipale Joël Batbedat	8h-18h			8h-18h		8h-18h			

➔ 7 centres de vaccination éphémères

Commune	Adresse	Prise de rendez-vous	1ère et 2ème injections, rappel
Six-Fours-les-Plages	Hall des sports du Verger, 45 rue du Stade	Rendez-vous sur doctolib et à la mairie au 04 94 34 93 00	Du 4 au 8 janvier 2021
Sanary-sur-Mer	Salle polyvalente de La-Guicharde 299 avenue du Stade	Doctolib	Du 4 au 15 janvier 2002 (excepté le dimanche 09/01) De 9h à 17h
La Valette du Var	Centre commercial Avenue 83	Sans rendez-vous	Du 10 au 15 janvier 2022 De 9h à 17h
La Crau	Foyer des anciens Place Félix Reynaud	CCAS La Crau	12 janvier 2022 De 9h à 17h
Carqueiranne	Maison des associations Clair Val Chemin du Petit Lac	Par téléphone au 04 94 58 50 33	20 janvier 2022 De 9h à 17h
Pignans	Salle polyvalente Berthoire	Sur RDV à la Mairie	8 et 9 janvier 2022 De 8h30 à 18h
Solliès-Pont	Salle des Fêtes Rue Lucien Simon	Sans rendez-vous	10-11-12 janvier 2022 De 9h à 12h et de 13h à 18h 19-20-21 janvier 2022 De 9h à 12h et de 13h à 18h

➔ Troisième campagne du vaccinobus – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Face à l'évolution de la crise sanitaire, la 3^e campagne du Vaccinobus mise en place par la Région Sud se poursuit dans les communes et aux dates suivantes :



Vaccinobus Région sud	
Communes	Dates
Bras	11/01/21
La Cadière d'Azur	12/01/21
Nans les Pins	13/01/21
Bargemon	18/01/21

➔ Les chiffres de la vaccination dans le Var



Au 5 janvier au soir,

815 368 personnes ont reçu la 1^{re} injection

1 140 098 personnes ont reçu 2 injections ou 3 injections

1 955 466 injections ont été réalisées.

FAQ VACCINATION



? Je suis cas contact, puis-je me faire vacciner ?

NON. Si vous êtes cas contact ou avez été alerté(e) d'un contact à risque par l'application TousAntiCovid, vous devez **attendre avant de vous faire vacciner.**

Il conviendra de vous faire tester selon le protocole consultable [ICI](#)

? Avant quelle date dois-je recevoir la dose de rappel, dite 3^e dose, pour conserver mon pass sanitaire ?

Depuis le 15 décembre 2021 :

- si vous avez **65 ans ou plus** et que votre dernière **injection** (ou votre dernière **infection** à la Covid) date de plus de **7 mois**, alors votre pass sanitaire sera désactivé. Pour prolonger sa validité, vous devrez recevoir votre rappel vaccinal (dit 3^e dose).
- quel que soit votre âge, si vous avez reçu le **vaccin Janssen** depuis plus de **1 mois et 4 semaines**, alors votre pass sanitaire sera désactivé. Pour prolonger sa validité, vous devrez recevoir votre rappel vaccinal.

À partir du 15 janvier 2022 :

- si vous avez entre **18 et 64 ans** et que votre dernière **injection** (ou votre dernière **infection** à la Covid) date de plus de **7 mois**, alors votre pass sanitaire sera désactivé. Pour prolonger sa validité, vous devrez recevoir votre rappel vaccinal (dit 3^e dose). Suite aux annonces du ministre de la Santé ce 2 janvier, ce délai est ramené à **4 mois** à compter du **15 février 2022**.

En résumé, seule une personne qui n'a reçu aucune dose de vaccin, qui n'en a reçu qu'une seule ou qui n'a pas fait son rappel à temps est considérée comme n'ayant pas de « schéma vaccinal complet ».

De plus, une infection équivaut à une injection et permet d'avoir un schéma vaccinal complet. Il sera néanmoins nécessaire de faire une dose de rappel, 3 mois après l'infection.

Une aide au calcul de la date de rappel est disponible [ICI](#)

Retrouvez toutes les informations utiles sur www.mesconseilscovid.sante.gouv.fr

ADAPTATION DES PROTOCOLES SANITAIRES



Pour faire face à l'épidémie, différents protocoles sanitaires ont été adaptés :

➔ **À l'Éducation nationale**, le protocole de dépistage des élèves cas contact en primaire (test à J0, puis autotests à J+2 et J+4), précise que si un **nouveau cas** apparaît dans la classe, dans un **délai inférieur à 7 jours**, il n'est pas nécessaire de réaliser un nouveau dépistage.

La FAQ du ministère de l'Éducation nationale est disponible [ICI](#)

➔ Les protocoles dans le secteur de **l'hôtellerie, restauration...**, pour l'accueil du public dans les **parcs à thèmes** et les **fêtes foraines** ont été **renforcés**.

L'ensemble des protocoles sanitaires est consultable sur le site du ministère de l'économie en cliquant [ICI](#)

MESURE DU CO2 ET AÉRATION DES SALLES



À la rentrée des vacances de Noël, le ministre de l'Éducation nationale a lancé un appel aux collectivités pour une montée en puissance de l'équipement des salles de classes en **capteurs de CO2**. Ces appareils permettent de **mesurer la concentration en dioxyde de carbone dans l'air**.

Selon les recommandations du Haut conseil de la santé publique, cette concentration **ne doit pas dépasser le seuil de 800 ppm**. Il convient alors d'aérer et de ventiler la salle pour diluer les aérosols émis en parlant et qui peuvent contenir du virus infectant.



Ces aérosols peuvent rester plusieurs heures en suspension dans l'air des milieux clos et être diffusés jusqu'à plusieurs mètres dans une pièce.

➔ **Les recommandations du Haut conseil de la santé publique**

Dans les établissements scolaires, le Haut conseil de la santé publique propose ainsi de laisser les portes et les fenêtres ouvertes entre les cours et les enseignements (aération transversale). Seules les fenêtres doivent rester ouvertes pendant les cours ou enseignements (l'idéal est d'ouvrir deux fenêtres, si possible, pour favoriser la circulation de l'air).

L'avis du Haut conseil de la santé publique est accessible en cliquant [ICI](#)

➔ **Dans les entreprises et les collectivités aussi**

En milieu professionnel, le protocole national pour assurer la sécurité des salariés en entreprise et la direction générale des collectivités préconisent d'aérer régulièrement les pièces par une ventilation naturelle (portes et/ou fenêtres ouvertes en permanence ou à défaut 10 minutes toutes les heures) ou mécanique (système de ventilation mécanique conforme à la réglementation) et de **faciliter la mesure du dioxyde de carbone** dans l'air à des endroits significatifs de la fréquentation et à des périodes de forte fréquentation.

Le protocole national pour assurer la sécurité des salariés en entreprise est accessible en cliquant [ICI](#)

Les questions-réponses de la direction générale des collectivités relatives à la prise en compte dans la fonction publique territoriale de l'évolution de la Covid sont accessibles en cliquant [ICI](#)